



2023-12-220

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (41B) 893-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-12-221

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **19 décembre 2023**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Samuel Roy
Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présent Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 13 décembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'OUVRI**R la séance extraordinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉPÔT du Projet de «Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024».
- 4 - DÉPÔT du projet de «Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024»
- 5 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION
- 6 - Résolution / Amendement / Appel d'offres publics (SÉAO) / Projet garage municipal
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2024, du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2025, les dépôts des projets de règlement suivant:

- Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024;
- Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024;

et l'amendement de la résolution 2023-12-214, les membres du conseil procèderont en conséquence.

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12
222

3 - DÉPÔT du Projet de « Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024 ».

ATTENDU QU'UN avis de motion fut présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions de dépenses d'administration, afin de pourvoir aux améliorations et faire face adéquatement aux obligations établies dans le budget 2024, le Conseil de la Municipalité ordonne et décrète l'imposition de certaines taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, conformément aux dispositions 244.29 à 244.64 de la Loi sur la fiscalité municipale (c. F-2.1), fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation ;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement abroge à toutes fins que de droits, tous règlements antérieurs incompatibles ou inconciliables avec celui-ci ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit projet de règlement, les membres du conseil déclarent tous l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le projet de règlement 2024-001 intitulé : « Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2024 », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12
223

4 - DÉPÔT du projet de « Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024 »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en



N° de résolution
ou annotation

2023-12
224

Formules d'Affaires CCL (419) 863-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-12
225

vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F-2.1) ;

ATTENDU QU' un avis de motion du projet de règlement 2024-002 a été présenté lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

ATTENDU QU' il y a dispense de lecture pour ledit projet de règlement, les membres du conseil déclarent tous l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le projet de règlement 2024-002 intitulé : « Règlement décrétant la tarification des biens et services 2024 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

ATTENDU QU'UN avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

ATTENDU QUE madame la conseillère Guylaine Larochelle signifie son désaccord avec le budget car elle aurait préféré une baisse des taxes selon la capacité de la municipalité à le faire.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le Maire Richard Thibault demande le vote:

Siège #1: Guylaine Larochelle: contre

Siège #2: Gaëtan Roy: pour

Siège #4: Tonia Despont: pour

Siège #5: Éric Trudel: pour

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le budget de l'exercice financiers de 2024 prévoyant:
 - Des revenus de 4 719 184\$
 - Des dépenses de 4 719 184\$
- **D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2024-2025 et 2026 dont des investissements d'une possibilité de 2 400 000\$ après subventions en 2024 (4 760 000\$ réel).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

6 - Résolution / Amendement / Appel d'offres publics (SÉAO) / Projet garage municipal

ATTENDU QU' une résolution portant le no. 2023-12-214 a été adopté à la séance du 5 décembre dernier;

ATTENDU QUE celle-ci aurait dû contenir certaines spécifications en regard des exigences du ministère;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE MODIFIER** celle-ci de cette façon:

ATTENDU l'état actuel du garage municipal qui nécessite des réparations afin d'être conforme et de retirer la roulotte en location sur place;

ATTENDU QU'il faut mettre en place un lieu de repos, de repas et de rencontre pour l'équipe de travail incluant toilettes et bureau le tout selon les normes applicables pour ce type d'installation;

ATTENDU QUE le projet est conditionnel à l'acceptation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) du projet et l'attribution d'une subvention de pouvant couvrir les coûts de 60% à 80% du montant admissible de 425 000\$ dans le cadre du PRACIM;

ATTENDU QUE la municipalité procédera par règlement d'emprunt afin de couvrir la période d'investissement jusqu'à l'obtention des sommes du ministère et que la différence entre la subvention, le montant réel et tout dépassement de coût sera à la charge de la municipalité dans ledit emprunt;

ATTENDU les prix obtenus de cinq (5) entreprises spécialisées par appel d'offres publiques (SEAO);

ATTENDU QUE l'architecte responsable au dossier confirme que chacun des cinq (5) soumissionnaires est conforme et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU QUE le contrat serait octroyé avec la condition de recevoir l'approbation du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par: Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de rénovation du garage municipal à l'entreprise « Habitations Reno + » au montant de 300 415\$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).
- **D'AVISER** les soumissionnaires du choix de l'entrepreneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public présent:

1. Serait-il possible de réaliser l'installation d'un système de vidange des VR dans la municipalité alors que cette demande est faite depuis plusieurs années?

Réponse: un projet en ce sens est prévu sur le site de l'Édifice communautaire au printemps 2024 lors de la réfection de la station de pompage. Madame la conseillère Guylaine Larochelle demande d'en faire une résolution à la prochaine séance afin de s'assurer de la réalisation en 2024.

2. Serait-il possible d'installer des caméras de surveillance à l'écocentre afin d'émettre des infractions à ceux qui manquent de civisme?

Réponse: Le règlement sur la sécurité publique possède déjà la réglementation en ce sens mais l'application de celui-ci et l'émission des infractions doit être faite par la



2023-12-
226

N° de résolution
ou annotation

Sureté du Québec. Nous allons valider s'il est possible sur la base d'image d'émettre des infractions en leur absence. Un suivi sera effectué.

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaétan Roy,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h22 heures

Richard Thibault
Maire

Claude Morin
Directeur général et greffier-trésorier